

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) ACCOMPAGNEMENT AU LIVRET 2 ET PRÉPARATION AU PASSAGE DEVANT LE JURY



PRÉREQUIS

- Accès universel et sans durée requise : La VAE est ouverte à tout public, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut, son niveau de formation et justifiant d'une activité (salariée ou non, bénévolat, volontariat, étudiants, proches aidants, élus et responsables syndicaux...) en lien avec la certification visée inscrite au RNCP. Possibilité de valider aussi un ou plusieurs blocs de compétences de la certification.
- Pour intégrer l'accompagnement au livret 2, **il faut avoir validé son livret 1**, sauf dans certains cas (voir procédure détaillée au verso).
- Posséder une bonne capacité d'analyse et de réflexion, de l'autonomie et des compétences rédactionnelles

TARIFS ET FINANCEMENT

- 1500€ pour 24h d'accompagnement
- 1080€ à 3000€
→ Devis personnalisé en fonction des besoins
- Financé par différents dispositifs : CPF (Compte Personnel de Formation), sur le plan de formation entreprise (OPCO), AGEFIPH, Région ou CD, les associations de **Transition pro**, autofinancement.

▶ ENVIE DE VALORISER VOTRE EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen d'obtenir une reconnaissance officielle de vos compétences et d'accéder à une qualification pour faciliter votre évolution professionnelle !

Mais la démarche peut s'avérer complexe. Afin de limiter les risques d'abandon ou de non-validation de la certification, un accompagnement est conseillé. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a instauré le droit, pour toute personne dont la candidature a été déclarée recevable, de bénéficier d'un accompagnement pour préparer son dossier de VAE et son entretien devant le jury.

La [loi n°2022-1598 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) modifie les règles encadrant le dispositif de la VAE pour en simplifier l'accès.

CONTACTEZ-NOUS POUR OBTENIR UN RENDEZ-VOUS :
04 42 52 30 09 | omi@formationmetier.fr

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

- Dynamiser sa carrière et évoluer professionnellement
- Accroître son employabilité et sécuriser son parcours professionnel
- Changer d'emploi ou se reconvertir
- Passer un concours
- Répondre aux exigences d'une profession réglementée
- Développer sa confiance en soi



NOS AGENCES

8 agences en Région Sud :

- Aix
- La Ciotat
- Manosque
- Marseille 11^{ème} et 13^{ème}
- Martigues
- Pertuis
- Vitrolles



NOTRE ÉQUIPE

- Accompagnateurs VAE : **connaissent les cheminements possibles, fournissent des indices et des repères, indiquent les obstacles éventuels.**
- Coach professionnels et personnels, Consultants, Formateurs, Psychologues du Travail, Chargés de relation entreprise

▶ L'ACCOMPAGNEMENT VAE EN DÉTAILS



ÉTAPE 1 : MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Après avoir choisi le diplôme visé, contacter l'organisme certificateur qui délivre le diplôme pour obtenir le livret 1. **Il faut attendre la validation de ce livret 1 pour être déclaré recevable** et s'engager dans l'accompagnement au livret 2. Le livret 1 est un dossier administratif interministériel, permettant de vérifier les conditions pour vous engager dans la démarche. Pour les diplômes de d'éducation nationale, le DAVA vous invite à des informations collectives et réalise une étude personnalisée.
- Les Régions peuvent prendre en charge cet accompagnement sans attendre que le dossier de VAE des demandeurs d'emploi candidats à la VAE ait été déclaré recevable.
- L'accompagnement pourra démarrer une fois le financement obtenu.

ÉTAPE 2 : DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT, MÉTHODES ET ÉVALUATION

- La durée maximale du congé VAE est portée à 48h. L'accompagnement peut varier entre 10 et 48 heures voire plus, en fonction : des besoins spécifiques du candidat (repérage des compétences en lien avec le diplôme visé, intégration d'actions de formation sur activité(s) lacunaire (s), aide à la rédaction, préparation à l'entretien...), du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi, indépendant), du niveau du diplôme visé, de la prise en charge financière.
- Il peut s'agir d'entretiens individualisés, en présentiel ou par téléphone, de travaux en petits groupes d'accompagnement, à distance via une plate-forme collaborative...

PHASE « DIAGNOSTIC »

Celle-ci permet de vérifier certains éléments avec le candidat afin de déterminer la mise en place des modalités pour la réalisation du livret :

- S'informer du diplôme ou bloc(s) de compétences à valider
- S'assurer que le candidat ait bien reçu un avis favorable à la recevabilité du Livret 1
- Recueillir ses besoins, aptitudes, freins potentiels et modalités qu'il souhaite mettre en place dans la réalisation du livret 2
- Vérifier sa motivation et disponibilité
- S'assurer que le candidat se soit bien inscrit auprès de l'organisme certificateur pour le Jury
- Organiser les modalités nécessaires pour répondre aux besoins du candidat et assurer un accompagnement au livret 2 de qualité.

PHASE D'ÉCRITURE DU LIVRET 2 ET ENTRETIEN AVEC LE JURY

L'accompagnement, qui doit être réalisé en fonction des besoins du candidat, doit comprendre un module de base composé d'une aide méthodologique :

- à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée ou bloc(s) de compétences de la certification ;
- de la recherche et/ou mise en place des besoins en formations sur lacunes détectées en lien avec le diplôme visé
- à la formalisation de son dossier de validation ;
- à la préparation de l'entretien avec le jury ;
- à la préparation, le cas échéant, de la mise en situation professionnelle.

PHASE D'ACCOMPAGNEMENT POST JURY

Le périmètre de l'accompagnement à la VAE peut s'étendre, en cas de validation partielle, jusqu'au contrôle complémentaire effectué par le jury (Décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014).

- expliquer au candidat les préconisations du jury et en étudier les conséquences ;
- l'informer et le conseiller sur les démarches complémentaires à accomplir pour répondre aux préconisations du jury (recherche d'un stage professionnel, d'un établissement pour accomplir une formation complémentaire, rédaction d'un dossier complémentaire, etc.)
- assurer son suivi jusqu'à la validation totale.

Taux de Satisfaction

2021	2020
100%	100%

Taux de Réussite Globale

2021	2020
100%	100%

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- **Accès PMR**
(personne à mobilité réduite)
- **Accessibilité** « tous handicaps »
(réseau de partenaires mobilisables en appui)
- Pour plus d'information, **Hélène INGOUF** est notre référente handicap :
 - 04 42 50 65 61
 - hingouf@formationmetier.fr